



Saisie huissier compte mobilier

Par **kikakika**, le **18/01/2017** à **01:28**

bonjour j'ai fait un crédit de 5000€ l'année dernière que je rembourse jusqu'à être licencié ensuite c'est passer chez un huissier il me demande 500€ par mois mdr. Je lui est dit que je ne pouvais pas car je suis en maladie et que ce n'est pas les moyens du coup j'ai fait un dossier de surendettement, j'attends la réponse. Je leur est proposé 50€ ils n'ont pas voulu. Du coup il essaye de déposer un titre exécutoire mais la question est / avec ce papier il peuvent faire quoi? juste prendre sur le compte? ou à la maison aussi? ou bien les deux?
et même si il prend sur les deux et qu'il n'ont pas la somme ça fait quoi? est-ce qu'il peuvent saisir plusieurs fois à la maison? parce que pour 5000€ ça ne peut pas abuser non plus!!!! la saisie à la maison c'est en dernier recours? parce que je leur est fait un courrier leur expliquant que je ne refuse pas de payer et il veulent rien savoir et en plus les intérêts du crédit court toujours ça me rend fou et paye dans le vent!!!! si vous pouvez répondre moi vite ça m'aiderait merci

Par **cocotte1003**, le **18/01/2017** à **08:56**

Bonjour, si l'huissier a un titre exécutoire, il va commencer par vos comptes en banque en vous laissant le minimum autorisé, mais il pourra aussi saisir, voiture, vélo, la plus part de votre mobilier jusqu'à un montant permettant de rembourser l'intégralité de la somme que vous devez. Prenez contact avec l'huissier est proposer un montant de remboursement plus important car un dossier de surendettement vous posera de nombreux problèmes dans l'avenir, cordialement

Par **Visiteur**, le **18/01/2017** à **09:48**

Bjr...

Si vous pensez au dossier de surendettement, c'est que vous avez d'autres dettes ?

PS/

Les locutions du types "mdr" sont malvenues vis à vis du sérieux du problème !!!